

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 57 (1919)  
**Heft:** 40

**Artikel:** Au Val d'Angrogne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-214982>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
 Administration (abonnements, changements d'adresse),  
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.  
 GRAND-ST-JEAN 26 — LAUSANNE  
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
 "PUBLICITAS"  
 Société Anonyme Suisse de Publicité  
 LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;  
 six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du Numéro du 4 octobre 1919.** — Au val d'Angrogne. — Lo domestiquo à Bouichet (Marc à Louis). — L'épouvantail. — Une belle et bonne œuvre (L. Monnet). — Doux revoir (L. M.). — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

## AU VAL D'ANGROGNE

LES Lausannois donnent volontiers le nom de *val d'Angrogne* à la partie des bords de la Vuachère située entre Chailly et le pont de la Perraudettaz, sur la route de Saint-Maurice. On a pensé longtemps que cette vallée avait été baptisée ainsi par des réfugiés des vallées vaudoises du Piémont, auxquels elle rappelait les sites de la vallée d'Angrogne dans leur pays. En réalité ce nom d'Angrogne se trouve déjà dans des documents plusieurs siècles avant l'arrivée des Vaudois du Piémont.

M. Maxime Reymond a conté l'histoire de ce joli coin de la banlieue lausannoise dans une causerie faite, le printemps dernier, à la Société de développement des quartiers des Mousquines et de l'avenue de Rumine. Cette causerie a été publiée sous le titre : *Choses et figures d'autrefois au quartier de Rumine*. Nous lui empruntons ce qui suit :

« On a voulu faire venir le nom de la Vuachère, *Warcheria* en 1228, des Vuarchères, qui étaient des vignes soumises à un mode de culture particulier. Mais en réalité, le nom véritable est *Warchiei* (en 1232), ce qui oblige à le dériver d'un *Warchari* ou *Voucher* et signifie que le domaine appartenait à l'origine à un Germain, contemporain du Carl de Chailly. Du domaine, il a passé autrefois au ruisseau qui s'appelait précédemment le Nant. Ce lieu a pour nous un intérêt spécial, parce qu'il se trouve à la bifurcation de deux routes : la voie romaine des monts et le chemin récent, mais plus important, venant de Vevey. Nous sommes en effet en présence ici d'une des grandes artères du moyen âge. C'est par là que passaient les marchands des Flandres et ceux de Lombardie, se croisant au Bourg ou à la Cité pour aller faire au loin leur négoce et continuant, les uns par le Maupas, sur Orbe, les autres par le chemin des Jumelles et la terrasse du Languedoc, sur Genève. C'étaient de longues caravanes, chargées de ballots de marchandises diverses et souvent précieuses. En trois ans, depuis 1380, le fisc dut y taxer 1340 ballots de futaine ou d'autres étoffes allant en Lombardie, 369 balles de soieries et de drap d'or, 32 balles de peaux et 2868 balles de laine des Flandres qui prenaient aussi la route de Lombardie : on paya près de 300,000 francs de droits pour ces marchandises au péage de Villeneuve, et nous ne connaissons pas l'importance des marchandises qui suivirent la voie inverse, de Lombardie en France.

À côté des marchands, il y avait des pèlerins et ils étaient nombreux, soit qu'ils vinssent à la Cathédrale, soit qu'ils prissent le chemin de Rome. Or, pour tous ces passagers, la route étroite, sinuuse, avec de profonds raidillons, n'était pas commode, surtout au bord de la Vuachère.

chère. Le pont établi sur ce ruisseau — et qui est celui que l'on nomme aujourd'hui pont de la Perraudettaz — manquait de solidité. En 1340, l'évêque et les citoyens de Lausanne donnèrent à l'hôpital Notre-Dame la grange d'Epiroux, à la condition de se charger de reconstruire le pont en ruines et de l'entretenir pendant vingt ans. En 1396, l'évêque mit l'entretien du pont de la Vuachère à la charge des habitants de Lausanne, de Belmont et de Pully, et le clergé et les citoyens furent autorisés à prélever un impôt spécial pour payer les frais de réfection du pont. C'est dire le grand intérêt qu'on y attachait.

» Aussi songea-t-on bientôt à établir en cet endroit un asile, un hôpital pour les pauvres passants éprouvés de maladie ou de fatigue. Vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, un chevalier, Jacques de Renens, étant entré en religion, sa femme Guillauma de Pully, qui possédait à la Vuachère un domaine près de la route, y construisit un petit hôpital avec une chapelle dédiée à saint Nicolas. Elle y planta un verger et une vigne et l'entretenait pendant trente ans. Mais la charge était au-dessus de ses forces. Elle donna le tout, avec deux poses de terre, en 1232 au Chapitre, qui constata que la maison était en ruines, ne disposait que d'une vache et qu'elle n'avait pour tout mobilier que trois lits, six draps et deux essuie-mains. Le Chapitre chargea de l'entretien du domaine le curé de Saint-Pierre dans la paroisse duquel il se trouvait. Il le remit plus tard à des recluses — qui n'étaient point des lépreuses, comme on l'a dit par erreur — mais de simples pieuses femmes qui vivaient retirées du monde, se consacrant au soin des malades. Il y avait à Lausanne des recluses à la Vuachère, à l'hôpital et à Vidy près de la Maladière. Elles étaient au nombre de deux et vivaient généralement des dons du public : il est peu de testaments au moyen âge qui ne mentionne une petite libéralité en leur faveur.

» Ce reclusage ou hôpital de la Vuachère fut fréquenté pendant deux ou trois siècles. Mais les moyens de circulation et les commodités de séjour s'étant améliorés, il finit, comme l'hôpital Saint-Jean, par être délaissé. En 1484, la maison était abandonnée et en ruine. La ville, qui l'acquit, la vendit à des particuliers. Le plan Gigniliat de 1723 ne mentionne plus en cet endroit qu'une petite maison avec un jardin et une chenive. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle appartenait à une branche de la famille Rouge. Le notaire Georges Rouge, qui fut l'un des chefs de la franc-maçonnerie vaudoise à l'époque, et fut plus tard juge de district et accusateur public, y tint des conciliabules politiques à la veille de la révolution de 1798 et y mourut quarante ans après. Le patriote Georges Rouge n'y donna pas moins asile en 1812 à l'ancien roi de Hollande Louis Bonaparte, le père de Napoléon III.

» De la famille Rouge, la propriété passa en 1842 au baron de Wirsing de Dresde, puis à la famille Dapples. Mme Dufour-Dapples y habite une nouvelle et spacieuse maison d'habitation. Son gendre, M. Ernest Chavannes-Dufour, a fait construire une autre maison encore. La maison primitive n'est plus qu'une dépendance, et des

temps d'autrefois il ne subsiste qu'un fût de colonne dissimulé dans le lierre. »

## LO DOMESTIQUO A BOUCHET

B QUICHET n'avai jamé zu de tchance avoué sè vòlet. Sè prau que lo ditton dit : *tau maître, tau vòlet* et tot parái lo ditton ein avái meintu. Lo premí que l'avái prái quand la Suzon avái passá l'arma à gausté — la Suzon l'avái étâ po Bouichet onna fenna déstra, travaillausa, on tseuvau à l'ovrâdzo, on ozâ à trabillia, que l'étâ morta d'on décret dein lè rognon — eh bin ! lo premí gaçon que l'avái prái l'étâi on pandoure, lo second 'na roûta, lo troi siémo ion de clliau corps que sant quemet lè derbon : l'ant tote lau fooce ào bet du mor. S'appelâve Pet-de-lâo et l'avái duve z'affére, que Bouichet pouâve pas pidâ avoué : la sâi et la babelhie. Ie tegnâi la premire de son père et l'autra de sa mère. L'étâi tot l'hîretâdzo que l'avái zu de sè vilhio.

Ne vu pas vo racontâ ti lè tor que Pet-de-lâo l'a z'u djuvî à son maître. Ein foudrài onna biblia asse grocha que clliaque dâi z'autro iâdzo que l'avái clliau lâivro qu'on lau dit *zaprocrype* et qu'on appregnâi quan on allâvi ào catsfimo. Et pu vo lè crâira pas tote. Po vouâ vu zo'ein dere iena tot parái.

Bin dâi coup, Bouichet l'avái trovâ son vòlet on boquetet eimmourdzî quand bin n'avái pas betâ lè pî d'fro de tota la dzornâ. N'étâi pas rein qu'avoué cein que Bouichet lâi avái bailli que l'avái pu sè bonnâ dinse. Que sè passâve-te ? Pardieu, ie sè passâve que lo maître, quieinze dzo aprî, ie trâove ion de sè bossaton asse vousdo et asse chet que lè bossaton à Davi à Soupage quand l'étâo ào mécanique. L'étâi bo et bin Pet-de-lâo que l'avái fîfâ, mâ n'avái jamé volu que sâi dè. L'avái preteindu que l'avái bailli à bâire à 'na vatsé que l'avái lo gourme. Tot parái, on dzor, Bouichet, que l'avái étâ pè Lozenza, rarreve à boun'hâora et trâove son vòlet pè la cava que bêvessâi onna boûna botallo de boutsi. Mon Bouichet l'étâi einradzî qu'on diâblio. L'eimpougne pè on bré et lâi fâ dinse :

— Ah ! tè lai attrapo, chenoille, de mè bâre mè botallo.

— Eh ! se vo plié, noutron maître, so repond Pet-de-Lâo, ne mè bramâ pas. Ié trossâ lo pigno de la faucheuse contre on âbro et frêza lo couff, que ie bâivo on verro po mè rebailli on bocon de corrâdzo.

MARC A LOUIS.

## L'ÉPOUVANTAIL

« J'ai vu cent fois de près la mort, sans reculer, Criai un vieux marin ; ni le fer ni la flamme Ni les vents ni les flots, rien ne me fait trembler. » Quelqu'un lui dit : « Et votre femme ? »

**Le dragon Bougnet.** — M. Chamot a le succès pour lui. Chacune de ses pièces lui vaut de nouveaux compliments et une nouvelle série de salles combles. On dira ce qu'on voudra du théâtre de chez nous, une chose est sûre, c'est qu'il est très goûté de notre public, dans son ensemble. C'est le gage certain d'une bonne soirée de rire franc, sin-